Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260618-D0220260001710-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2026

DB.2026.017

Date de convocation : 12 juin 2026

Délégués en exercice : 12	Présents : 10	Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à 18h00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au salle de l'Evel, au siège administratif de Centre Morbihan Communauté, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Guénaël ROBIN, M. Hugues JEHANNO, M. Benoît ROLLAND, M. Jean-Marc ONNO, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Martine AUDIC, Mme Isabelle BREHELIN

Secrétaire de séance : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD

Approbation de la convention de prestation de services d'accompagnement à la gestion des archives - Commune de Saint Allouestre

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-56,

VU la délibération du bureau communautaire n°2024.035 du 26 septembre 2024 portant approbation de la convention de prestation de services d'accompagnement à la gestion des archives,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant que l'Archiviste de la Communauté de communes intervient depuis plusieurs années pour le compte des communes dans le cadre de conventions de prestation de services,

Considérant que par délibération du 26 septembre 2024 susvisée, une convention type de prestation de services d'accompagnement à la gestion des archives a été approuvée, laquelle prévoit une durée d'exécution de 4 ans,

Considérant, qu'afin d'harmoniser les dates d'échéance desdites conventions sur le territoire de CMC, il convient de fixer une durée plus réduite pour les communes qui envisagent de s'inscrire dans ce dispositif à partir de l'année 2026, comme la Commune de Saint-Allouestre,

Considérant que le projet de convention ci-annexé à conclure avec la Commune de Saint-Allouestre reprend ainsi les clauses de la convention type précitée, à l'exception de celle relative à la durée qui serait de trois ans à compter de l'année 2026,

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260618-D0220260001710-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide :

- **D'APPROUVER la convention de prestation de services d'accompagnement à la gestion des archives à conclure avec la commune de Saint-Allouestre, tel qu'annexée à la présente délibération,**
- **D'AUTORISER M. le Président et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, des Ressources Humaines et des Finances à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les conventions à intervenir avec les communes qui solliciteraient l'utilisation du service, et tout document y afférent.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 10	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE